

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT
DE LA HAUTE VALLEE D'AURE
STATION D'EPURATION
31 BIS PROMENADE DU BERNET
65170 VIELLE-AURE
Email : contact@siahva.fr
www.siahva.fr

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 22 JUILLET 2025
(suite à deuxième convocation)

Présents : Mrs Jean MOUNIQ, André MIR, André DUBAN et Michel MILLET

Absents excusés : Mrs Louis RICARD et Jean PAUCIS

Absents : Mrs Didier BRUN et Michel BESSONE

Etaient également présents : Mr Jean-Michel ISOART et Mme Pascale BURRE, Secrétaire.

Monsieur Michel MILLET a été désigné secrétaire de séance.

Début de séance : 14 H 00 – Fin de séance 15 H 00

Ordre du jour :

- Attribution du marché de réhabilitation du réseau d'assainissement des eaux usées de Piau-Engaly,
 - Demande de subvention au Conseil Départemental pour le remplacement des pompes des postes de relevage du SIAHVA
 - Demande de subvention au Conseil Départemental pour l'amélioration et la fiabilisation des canaux de comptage de débits de sortie de la station d'épuration de Vielle-Aure
 - Demande d'attribution d'un logement à la Mairie de Vielle-Aure pour l'hébergement du personnel du SIAHVA, pour nécessité absolue de service
 - Mise à disposition de personnel entre le SIAHVA et le Parc National des Pyrénées
 - Demande de subvention au Conseil Départemental pour les travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement des eaux usées de Piau-Engaly,
 - Questions diverses
-

Le Président soumet à approbation le procès-verbal de la réunion de bureau du 15 octobre 2024 et celui de la réunion de travail du 02 juin 2025. Ces procès-verbaux sont approuvés à l'unanimité.

Attribution du marché de réhabilitation du réseau d'assainissement des eaux usées de Piau-Engaly

Le Président rappelle aux membres du bureau la consultation lancée au mois de juin 2025, concernant le marché de travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement des eaux usées de Piau-Engaly.

L'ouverture des plis a été réalisée le 04 juillet 2025

22 dossiers électroniques ont été téléchargés,
2 entreprises ont fait parvenir une offre dématérialisée.

Au vu du rapport d'analyse des offres réalisé par le bureau d'études ENEA, Ingénierie de l'environnement, le 7 juillet 2025 et entendu l'exposé du Président, les membres du Bureau, à l'unanimité, décident d'attribuer le marché à l'entreprise SUBTERRA basée à PORTET-SUR-GARONNE, pour un montant de : 98 834.00 € HT soit 118 600.80 € TTC.

Ils autorisent le Président à signer toutes les pièces nécessaires pour la mise en œuvre de ce marché.

Demande de subvention au Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées pour le remplacement des pompes des postes de relevage du SIAHVA

Le Président indique qu'il convient de prévoir le remplacement des pompes des postes de relevage du Syndicat d'Assainissement lorsque c'est ou devient nécessaire, au vu de leur état et de leur fonctionnement.

Il précise qu'un fonctionnement défectueux peut entraîner, entre autres, un mauvais refoulement de l'ensemble des effluents, des bouchages réguliers qui nécessitent l'intervention des agents ainsi que des surconsommations électriques

Il suggère donc de changer ces pompes, à plus ou moins long terme, et de les remplacer par des équipements qui proposent de nouvelles technologies de pompage.

Les nouvelles pompes permettraient de détecter les bouchages afin de déclencher automatiquement un cycle de fonctionnement en sens inverse et de déboucher sans attendre l'intervention humaine.

Elles sont par ailleurs, dotées d'un variateur de vitesse qui permet de s'adapter aux variations de charges afin de réaliser des économies d'énergie.

En parallèle, il propose de déposer, en temps utile, un dossier de demande d'aide financière à hauteur de 30 % du montant des travaux hors taxe, auprès du Conseil Départemental, au titre des nouvelles technologies.

Les membres du bureau, valident ces propositions à l'unanimité.

Demande de subvention au Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées pour l'amélioration et la fiabilisation des canaux de comptage des débits de sortie

Le Président mentionne que les canaux de comptage des débits de sortie qui datent de la construction de la station d'épuration de Vielle-Aure nécessitent d'être réhabilités.

Plusieurs points sur ces canaux posent problème notamment des fuites d'eau, des irrégularités de surface, des fragmentations de carreaux.

Ces problèmes perturbent les résultats d'autosurveillance et peuvent, à long terme, entraîner une non-validité des bilans règlementaires.

Les travaux consisteront en une remise en état complète du canal de comptage avec un objectif double à savoir l'amélioration de l'état structurel et la fiabilisation du comptage des débits par ultrasons.

Le montant estimatif des travaux s'élève à : 8 030.00 € HT.

Le Président propose d'effectuer ces travaux et de déposer un dossier de demande d'aide financière à hauteur de 30 % du montant des travaux hors taxe, auprès du Conseil Départemental.

Les membres du bureau, valident ces propositions à l'unanimité.

Demande d'attribution d'un logement de fonction à la Mairie de Vielle-Aure pour l'hébergement de personnel du SIAHVA pour nécessité absolue de service

Le Président fait part de la difficulté à recruter du personnel, principalement liée au fait de l'hébergement. En effet les candidats qui postulent ne donnent souvent pas suite à leur candidature car ils ne trouvent pas de logement à des tarifs raisonnables.

Le Président propose donc de solliciter auprès de la Mairie de Vielle-Aure, l'attribution d'un logement communal afin de pouvoir héberger l'Ingénieur du SIAHVA, pour nécessité absolue de service. Le loyer de ce logement (appartement communal rue de l'église à Vielle-Aure) s'élève à 400 €.

Le loyer sera réglé par le SIAHVA et constituera un avantage en nature pour le salarié recruté.

Les membres du bureau, à l'unanimité, chargent le Président de demander à la Mairie de Vielle-Aure, l'attribution d'un logement communal et l'autorisent à signer la convention de location et tout autre document en lien avec ce dossier.

Mise à disposition de personnel entre le SIAHVA et le Parc National des Pyrénées

Le Président rappelle que le Parc National a demandé au Syndicat d'Assainissement, en 2018, 2019, 2020 et 2023, la possibilité de mettre à sa disposition une partie de ses agents afin d'essayer d'assurer le bon fonctionnement des toilettes sèches du Lac d'Aubert, dans la Réserve Naturelle Nationale du Néouvielle.

Suite à cette demande des agents du SIAHVA ont été mis à disposition pour réaliser des opérations de surveillance et d'entretien de ces toilettes sèches.

Le Président mentionne qu'une nouvelle demande de mise à disposition a été formulée pour l'été 2025, pour répondre au même besoin.

Il souligne cependant que des dysfonctionnements ont été constatés au cours de l'été 2024, au niveau de la nouvelle installation mise en place.

De ce fait, il précise que la mise à disposition de personnel entre le SIAHVA et le Parc National ne sera possible que si tous les défauts liés aux dysfonctionnement constatés sont levés et que preuve soit apportée que l'installation fonctionne parfaitement.

Aussi, il propose aux membres du bureau, si toutes les conditions de bon fonctionnement de l'installation sont vérifiées de pouvoir mettre à disposition du Parc National trois agents techniques au cours du mois d'août 2025.

A l'unanimité, les membres du bureau, autorisent le Président à signer la convention de mise à disposition de personnel présentée et toutes les pièces en lien avec celle-ci, s'il n'y a pas de dysfonctionnement dans le dispositif.

Demande de subvention au Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées pour les travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement de Piau-Engaly

Le Président rappelle le diagnostic complet du réseau d'assainissement de Piau-Engaly, confié en 2023, au bureau d'études prima ingénierie Sud-Ouest.

Ce diagnostic, a permis d'identifier les problèmes présents sur le réseau et de déterminer les travaux à réaliser afin de réduire les entrées d'eaux parasites claires dans le réseau d'assainissement collectif.

Le montant estimatif des travaux s'élève à : 110 120.00 € HT

Le Président précise qu'il souhaite demander une subvention de 20 % du montant des travaux au Conseil Départemental.

Les membres du bureau, à l'unanimité, chargent le Président de déposer le dossier de demande de subvention.

Participation financière « Association de la Foire de la Saint-Michel » à GUCHAN

Le Président fait part aux membres du bureau de l'invitation reçue de la Mairie de GUCHAN, à l'occasion du 30^{ème} anniversaire de la Foire de la Saint-Michel.

Cette foire qui aura lieu le 1^{er} août 2025 permettra une rencontre entre l'ensemble des élus, les acteurs économiques des Vallées et les citoyens lors d'un apéritif cocktail dinatoire suivi d'un concert.

Le Président propose, afin de soutenir « L'Association de la Foire Saint-Michel » et lui permettre de perdurer, de participer à cette manifestation par l'achat de dix à vingt places. Le prix de la place est de 85 euros.

Les membres du bureau, à l'unanimité, acceptent cette proposition et chargent le Président d'effectuer toutes les formalités nécessaires et de mandater la somme au profit de l'Association de la Foire Saint-Michel, en fonction des places retenues.

Demande de subvention au Conseil Départemental, à la Région et à l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour la réhabilitation de « l'Aquascope »

Le Président rappelle le projet de réhabilitation de la salle « Aquascope » créée en 1994 au même moment que la station d'épuration actuelle. Elle comprend une maquette animée et une vidéo ludique et interactive, véritable outil pédagogique qui sont proposées gratuitement aux enfants afin de les sensibiliser au fonctionnement d'une station d'épuration et au cycle de l'eau.

Cette salle et les outils qui la composent nécessitent d'être réhabilités avec notamment :

- Une reprise et une adaptation de la maquette pour tenir compte des évolutions réglementaires et de l'activité du Syndicat d'Assainissement.
- La création d'un nouvel outil pédagogique numérique afin de sensibiliser les enfants à l'environnement, à la gestion de l'eau et au changement climatique. A noter que l'ancien, au vu de l'évolution rapide des nouvelles technologies est totalement obsolète et de surcroît ne peut plus être entretenu.

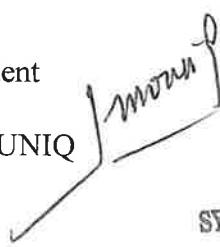
Le Président demande de poursuivre la consultation des entreprises afin d'obtenir rapidement les derniers devis attendus et de déposer les dossiers de demande de subvention auprès du Conseil Départemental 65, de la Région et de l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

Les membres du bureau, à l'unanimité valident les propositions du Président et le chargent du suivi de ce dossier.

La séance est levée à 15 H 00

Le Président

Jean MOUNIQ



Le Secrétaire de séance

Michel MILLET

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT
DE LA HAUTE VALLEE D'AURE

